

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
10 octobre 2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E23000117 /51

Le vice-président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 5 octobre 2023, la lettre par laquelle le Préfet de la Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'autorisation environnementale du projet de parc éolien de Mont de l'Arbre III, composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison, sur le territoire des communes de LA CHAUSSEE SUR MARNE et OMEY (Marne), par la société Total Energies Renouvelables France dont le siège est à BEZIERS (34500), 74 rue Lieutenant de Montcabrier, ZAC de Mazeran.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Mme Brigitte NOEL est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Mme Béatrice PENASSE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Marne, à la société Total Energies Renouvelables France, à Mme Brigitte NOEL et à Mme Béatrice PENASSE.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 octobre 2023.

Pour expédition conforme  
Châlons en Champagne, le 12 octobre 2023  
le Greffier,



*CS*  
C. BRISTIEL

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS